



# Application jugement et interets aux taux legal

Par **unkle**, le **29/05/2019** à **15:58**

Bonjour,

je suis en train de négocier/ faire appliquer un jugement prud'hommel rendu en ma faveur contre un entreprise se situant dans la zone euro et se pose la question des interets au taux legal.

Le jugement rendu en 2013 et l'entreprise voyant que j'ai entamé une procédure d'exequatur, me propose une transaction sans que les intérêts au taux legal (+20K euros) ne soient pris en compte parce que ne figurant pas ni dans le jugement ni dans le certificat/ annexe au reglement EU 44/2001 envoyé lors de la notification par mon huissier.

Aucun éléments dans le jugement et certificat ne faisant par d'interet, ils ne veulent pas les prendre en compte meme si ces derniers sont de droit.

Y a t'il un document juridique qui peut en faire valoir?

Merci

Par **Visiteur**, le **29/05/2019** à **18:29**

Bonjour

Vu le temps écoulé et les montants en jeu, vous auriez tout peut-être intérêt à revoir votre avocat.